Sciences Eaux & Territoires
INRAE
https://doi.org/10.20870/Revue-SET.2026.52.10472

Cet article est publié sous la licence Creative Commons (CC BY 4.0). La citation comme l'utilisation de tout ou partie du contenu de cet article doit obligatoirement mentionner les auteurs, l'année de publication, le titre, le nom de la revue, le volume, le numéro de l'article et le DOI..

Retour d'expérience sur le projet de territoire pour la gestion de l'eau du bassin versant du Curé

Romain POIRIER [1]

[1] Chambre d'agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres, La Rochelle, France.

Correspondance : Romain POIRIER, romain.poirier@cmds.chambagri.fr

Engagé depuis 2021, le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin versant du Curé mobilise trente-neuf acteurs autour d'un objectif commun : restaurer l'équilibre entre la ressource en eau et les besoins du territoire. Ce retour d'expérience retrace les avancées de la concertation, fondée sur la méthode du consentement, mais aussi les difficultés techniques et réglementaires qui viennent fragiliser la démarche et nécessiter son adaptation en continu.

Le bassin versant du Curé est inscrit dans le périmètre du schéma d'aménagement de la gestion de l'eau (SAGE) Sèvre Niortaise Marais Poitevin par cohérence de la zone humide du marais poitevin, même s'il ne relève pas de ce bassin versant (figure 1). Ce bassin est classé en zone de répartition des eaux (ZRE) par le décret n° 94-354 du 29 avril 1994. Ce classement caractérise une insuffisance chronique de la ressource en eau par rapport aux besoins, et donc un déséquilibre entre ressources en eau et demandes. Il est donc important d'agir afin de solutionner ce déséquilibre.

Dans le début des années 2000, des premiers volumes prélevables, dit volumes cibles, sont fixés et les premières baisses de volume sont appliquées.

Pour accompagner cette baisse, plusieurs programmes pour l'usage agricole ont travaillé sur la question et proposé la mise en place de réserves de substitution. C'est le cas du projet de l'Association syndicale autorisé (ASA) de Benon qui a abouti à la construction de deux réserves de substitution. On peut aussi citer le contrat territorial de gestion quantitative (CTGQ) de 2016 à 2020, qui a proposé la construction de six autres réserves. Ces deux projets ont été annulés pour surdimensionnement. Les irrigants ont réalisé une première baisse sans solution d'accompagnement.

Depuis 2021, le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin du Curé mobilise les acteurs du territoire pour mettre en œuvre une gestion durable de la ressource en eau

Le PTGE repose sur une approche co-construite et sur l'engagement des acteurs de l'eau pour mobiliser les différents outils et les connaissances disponibles pour atteindre le retour à l'équilibre entre prélèvements et besoins du milieu. Il travaille également à améliorer la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques. Ce projet s'attache à prendre en compte l'évolution des conditions climatiques, tout en visant à maintenir les facteurs d'une productivité durable sur le territoire.

La Chambre interdépartementale d'agriculture de la Charente-Maritime, Deux Sèvres (CIA 17-79), la Communauté d'agglomération (CDA) de La Rochelle et le Syndicat mixte des rivières et des marais d'Aunis (SYRIMA) se sont associés pour co-porter ce PTGE. Un animateur dédié au projet a été recruté par la CIA 17-79. Par ailleurs, les acteurs en lien avec la gestion de l'eau et souhaitant s'engager dans le projet ont été mobilisés afin de garantir une diversité des avis représentative du territoire. Au total, ce sont trente-neuf acteurs du territoire (représentants agricoles, des usagers, des milieux, des

structures étatiques et des collectivités) qui composent actuellement le comité de pilotage (COPIL), instance de suivi et décisionnaire du PTGE.

Les décisions prises par le COPIL sont validées par un processus propre au PTGE du Bassin du Curé dit de « Consentement » qui propose de prendre « une décision qui entre dans le champ des possibles et qui ne fait pas courir de risque au collectif, au projet et aux individus. Une bonne décision respecte les limites de celles et ceux qui devront vivre avec ses conséquences ».

Depuis le lancement du PTGE plusieurs phases se sont succédées.

Phase d'état des lieux

En mars 2023, l'état des lieux du PTGE a été validé par le COPIL. Il présente le cadre réglementaire et l'état initial de la situation de la ressource en eau sur le bassin du Curé. Il est également accompagné d'un diagnostic agraire qui présente l'historique de l'agriculture et propose une étude technico-économique de l'irrigation sur le bassin du Curé.

Afin d'apporter aux acteurs toutes les garanties de sincérité et de transparence dans le processus de concertation, il a été demandé au bureau d'étude (Lisode) en charge de l'appui à l'animation de la phase d'état des lieux de prendre un rôle de garant de la concertation.

Phase de diagnostic

À la suite de la validation de l'état des lieux, la phase diagnostic du PTGE a débuté. Cette deuxième phase du projet de territoire s'articule autour de deux objectifs principaux :

- l'identification des enjeux du territoire déclinés en axes de travail,
- la détermination du volume de départ du PTGE du bassin du Curé (appelé volume de référence sur d'autres bassins).

Le volume de référence, demandé par l'instruction ministériel, est le point de départ à partir duquel le chemin de retour à l'équilibre sera défini pour l'usage agricole. Il est précisé qu'il doit être déterminé en faisant une analyse rétrospective des cinq à dix dernières années, mais la méthode n'est pas précisée. Faut-il considérer l'historique des volumes consommés, des volumes autorisés, ou encore estimer les volumes consommés sans prendre en compte les arrêtés sécheresse ? Quelle méthode de calcul doit-on appliquer : moyenne, médiane, maximum, minimum ?

La phase de diagnostic n'a pas pu être entièrement validée. En effet, à la suite de deux ateliers de concertation pour déterminer le volume de référence, un événement extérieur est venu perturber une éventuelle mise au vote au COPIL : l'annulation de l'autorisation unique de prélèvement (AUP[1]) du bassin du Marais Poitevin par le

Figure ❶ – Présentation du bassin du Curé situé à la frontière du marais poitevin en Charente-Maritime. Crédit : Chambre d'agriculture de la Charente maritime.

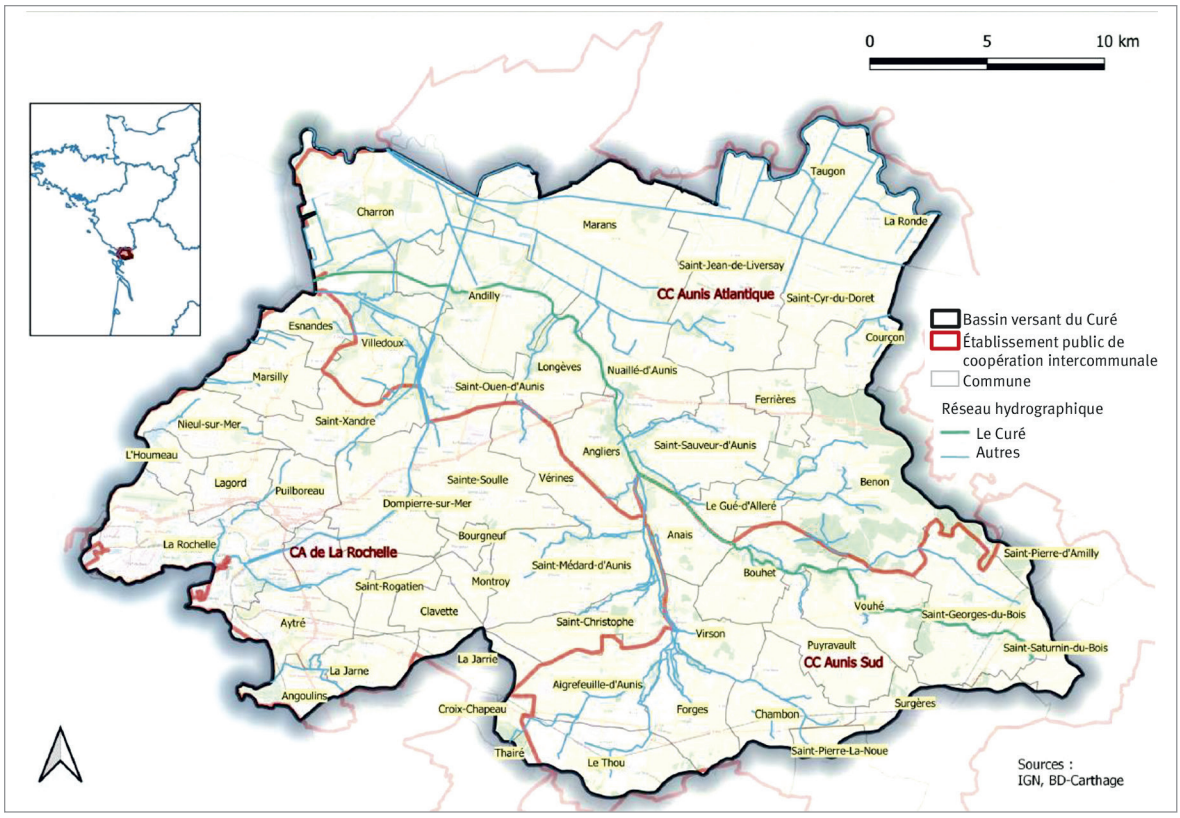

1. Les AUP sont renouvelées ou révisées périodiquement pour s'adapter aux évolutions des ressources en eau, des besoins et des connaissances scientifiques. AUP2 correspond à la deuxième version ou génération de cette autorisation.

tribunal de Poitier en juillet 2024 qui impose l'atteinte du volume prélevable provisoire pour la même année.

Les résultats des ateliers sont alors remis en cause et les conditions de la concertation ne sont plus réunis. Le co-portage décide alors de repousser le COPIL initialement prévu en septembre pour la fin d'année le temps de s'adapter à cette situation.

Le COPIL aura finalement lieu en décembre 2024 et les acteurs ont renouvelé leur volonté de poursuivre le PTGE, assurant ainsi les bonnes conditions pour la suite de la concertation. Les cinq grands enjeux du bassin du Curé et leurs axes de travail ont été validés ainsi que le lancement de la phase stratégie et plan d'action.

Les enjeux ont été identifiés grâce à la participation et l'investissement des acteurs du PTGE lors de six ateliers de travail. L'émergence de ces enjeux se base sur l'analyse des éléments techniques de l'état des lieux mais également sur des éléments complémentaires présentés lors des ateliers. Le choix a été fait de ne pas prioriser les enjeux car ils sont considérés d'égale importance par les acteurs.

Pour le volume de référence, sur lequel il n'y a pas eu de consensus, les acteurs du PTGE ont décidé de poursuivre le travail mais de manière différente : travailler sur différents scénarios de retour à l'équilibre, afin de tester leur viabilité et de revenir par la suite sur cette question de volume de référence en fonction du scénario choisi.

Le diagnostic technique est engagé et s'enrichit progressivement au fur et à mesure des avancées du PTGE et de l'intégration de nouveaux éléments issus des études en cours, notamment l'étude économique et financière ou l'étude volume prélevable. Il sera validé une fois le scénario de retour à l'équilibre défini.

Phase « stratégie et plan d'action »

Depuis le début de l'année 2025, le PTGE est passé à la phase « stratégie et plan d'action » pour une durée prévisionnelle de deux ans. Cette durée est indicative et dépend notamment de la détermination du volume prélevable par la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin (réalisation d'une étude Hydrologie-Milieux-Usages-Climat ou HMUC).

Cette phase a pour objectif de définir un plan d'action, pour répondre aux enjeux du territoire. Afin de faire émerger les actions qui répondent aux enjeux du territoire, une enquête a été réalisée auprès des acteurs du PTGE pour définir les premières pistes d'action. Les résultats ont été synthétisés sous forme d'un document proposant vingt-et-une fiches actions.

Ces premières ébauches de fiches actions ont pu être présentées et retravaillées. Sept d'entre elles ont pu avancer avec des actions qui ont été proposées et validées en tant qu'actions anticipées au COPIL de décembre 2025. Ces fiches évoluent naturellement au fil des échanges et de la co-construction.

Le lancement d'actions anticipés est né à la demande du Préfet souhaitant la mise en place de premières actions concrètes sur le bassin. L'animation a dû une nouvelle fois s'adapter pour répondre à cette demande.

Certaines fiches actions ont moins avancé, notamment celles en lien avec la détermination du chemin de retour à l'équilibre.

Pour accompagner les réflexions sur la définition du chemin de retour à l'équilibre, une analyse économique et financière a été lancée. Développée par le bureau d'études IREEDD[2] (mandaté en mars 2025), l'étude doit permettre un travail prospectif d'exploration de plusieurs scénarios :

– le scénario tendanciel (sans PTGE) constitue le scénario de référence pour comparer les autres scénarios ;

– deux scénarios contrastés permettront de réfléchir à différentes stratégies ;

– un scénario PTGE permettra d'évaluer la proposition finale.

Ces scénarios donneront des résultats économiques (du point de vue de l'intérêt général) et financiers (du point de vue privé) par une analyse de sensibilité.

Lien avec la transition agroécologique

Cette étude constitue aujourd'hui un appui essentiel aux réflexions menées sur la transition agroécologique du territoire. En représentant les douze principaux systèmes de production agricole du bassin (reposant sur les résultats du diagnostic agraire), elle projette leur évolution à l'horizon 2050 selon différents choix stratégiques (construction de scénarios). Elle met également en lumière leurs impacts sur les autres usages de l'eau du territoire ainsi que les corrélations entre ces usages.

Le scénario tendanciel, c'est-à-dire celui qui se déroulerait en l'absence de toute action, décrit une trajectoire que personne ne souhaite : simplification des systèmes de production, agrandissement des exploitations et fragilisation de la diversité agricole. Il souligne le lien étroit entre transition agroécologique et accès à la ressource en eau.

Ce premier scénario permet d'alimenter la réflexion des acteurs et de réfléchir à d'autres scénarios contrastés dans une volonté de trouver un équilibre entre le maintien des exploitations à taille humaine sur le territoire, le développement de filières et de productions locales, la transition agroécologique, la préservation de la qualité de l'eau et des milieux.

Cette approche offre une manière concrète d'évaluer l'impact des choix collectifs sur l'économie locale. Elle met en évidence la complexité de la transition agroécologique : si les leviers d'action sont connus, leur mise en œuvre doit être pensée et concertée, car elle entraîne des effets significatifs sur l'évolution de l'agriculture sur le territoire.

Un projet qui dure et des actions qui se font attendre

La construction du PTGE du bassin du Curé est une démarche engagée sur le long terme. Cela fait déjà cinq ans que le projet a été initié et peu d'actions ont pu voir le jour. Les acteurs ont fortement monté en compétence en ce qui concerne la gestion de l'eau, cependant on ressent aussi un certain découragement de certains. La mise en place de l'étude économique et financière a relancé une bonne dynamique pour la construction du scénario PTGE et permet de tester ceux imaginés par les acteurs. Cependant, cette étude n'apporte pas toutes les réponses : son approche globale ne peut intégrer

2. Institut des ressources environnementales et du développement durable : https://ireedd.com/

l'ensemble des paramètres ni anticiper les évolutions économiques, comme celles des coûts des céréales. Elle donne néanmoins une tendance sur les futurs possibles en fonction des actions imaginées.

Le retard pris dans l'étude de volumes prélevables [3] (engagée en 2019) et la demande d'études complémentaires, ont repoussé son vote à la CLE. Cela constitue un frein majeur à la construction du scénario de retour à l'équilibre du PTGE. En effet, l'absence de connaissance précise des volumes prélevables, et par conséquent des économies d'eau à réaliser, ne permet pas d'évaluer de manière fiable la viabilité économique des scénarios envisagés.

Dans ce contexte, l'animation du PTGE devra une nouvelle fois s'adapter pour maintenir la dynamique engagée, élaborer un plan d'action et apporter rapidement des réponses aux enjeux du bassin, ainsi qu'aux usagers de l'eau, toujours dans l'incertitude.

L'urgence est désormais d'agir : sans solution, le scénario tendanciel risque de se concrétiser, voire de s'accélérer, sous l'effet de l'instabilité économique et climatique actuelle. ■

3. Les études de volumes prélevables sont des analyses techniques et scientifiques visant à déterminer la quantité d'eau qui peut être prélevée dans un milieu naturel en période de basses eaux, tout en préservant le bon état des écosystèmes aquatiques et en conciliant les différents usages de l'eau.

Voir aussi…

Dans le numéro « Animer un projet de territoire pour la gestion de l'eau : les défis de la prospective et de l'agroécologie » :

Les projets de territoire de gestion de l'eau : de leur principes et émergence à une appropriation différenciée selon les bassins hydrographiques. **https://doi.org/10.20870/Revue-SET.2026.52.10296**

La concertation territoriale, mécanique d'une assistance à maitrise d'ouvrage (AMO). **https://doi.org/10.20870/Revue-SET.2026.52.10473**